



SENSIBILISATION AU PORT D'UN ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUEL (SEPI)

Objectifs

- Sensibiliser l'ensemble du personnel à l'utilité de porter des EPI
- Connaître les obligations réglementaires
- Connaître les conséquences physiques de l'absence d'EPI
- Connaître le coût des AT
- Connaître les consignes générales

Programme – Contenu - Modalités d'évaluations

CONTENU THÉORIQUE

DISCUSSION SUR LE PORT DES EPI DANS L'ENTREPRISE

LES ACCIDENTS DANS L'ENTREPRISE

Présentation des statistiques d'accident par secteurs de l'entreprise

OBLIGATIONS RÉGLEMENTAIRES

Obligations de l'employeur

Obligations du salarié

CONSÉQUENCES PHYSIQUES DE L'ABSENCE D'EPI

Absence de gants (coupures...)

Absence de lunettes de sécurité (plaies oculaires)

Absence de protections auditives (diminution de l'audition) Absence de manchettes

Absence de masques

COÛT D'UN ACCIDENT DU TRAVAIL POUR LE SALARIÉ

LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ GÉNÉRALES

La manutention mécanique au lieu de la manutention manuelle

Le non encombrement des circulations

Les moyens de communication de la sécurité (pictogrammes, fiches de poste...)

Faire remonter les informations

CONTENU PRATIQUE

CONSÉQUENCES PHYSIQUES DE L'ABSENCE D'EPI

Consignes générales de port des EPI (adaptés, réglés, bon état...)

Méthodes pédagogiques

La formation est constituée d'apports théoriques et pratiques.

Public - Prérequis

Aucun pré-requis.

Durée - Dates

3 heures

Nous consulter pour les dates de formation

1 stagiaire minimum – 15 stagiaires maximum